



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2007/6  
23 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session  
Genève, 22-25 octobre 2007  
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

**NORMES DE QUALITÉ DES PRODUITS COMMERCIAUX AGRICOLES**

**RAPPORT SUR LES EFFORTS MENÉS POUR CENTRER LES ACTIVITÉS  
DANS LE CADRE DE LA CEE**

Note du secrétariat

*Résumé*

La présente note vise à présenter brièvement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision, qui figure au paragraphe 56 du plan de travail pour la réforme de la CEE (document E/ECE/1434/Rev.1), d'engager des consultations «avec l'OCDE afin de concentrer les activités des deux organismes [dans le domaine des normes de qualité des produits agricoles] au sein de la CEE».

1. À la suite d'une décision inscrite dans le plan de réforme de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et visant à engager des consultations sur la concentration, au sein de la CEE, des activités relatives aux normes de qualité des produits agricoles de la CEE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le secrétariat, en concertation avec les parties intéressées, a établi un projet de plan de transition. Ce plan a été débattu au cours des sessions de 2006 des Sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés, puis révisé pour tenir compte des observations qui avaient été faites. Il a ensuite été approuvé par le Comité du commerce à sa session de juin 2006 (document ECE/TRADE/C/2006/18/Add.1).
2. Le Comité exécutif de la CEE a examiné le plan de transition à sa réunion du 20 septembre 2006 et a demandé qu'il soit transmis au plus haut niveau de l'OCDE par le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Marek Belka. Le 9 octobre 2006, dans une lettre adressée par M. Belka, les détails du plan ont été soumis à M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE.
3. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE a examiné le projet de plan de transition à sa session de novembre 2006 et a créé une équipe spéciale de coopération composée de représentants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède, de la Commission européenne et du secrétariat de la CEE.
4. Le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes (ci-après dénommé «le Régime de l'OCDE») a étudié le plan de transition à sa réunion plénière de novembre 2006. Plusieurs pays ont demandé un délai supplémentaire pour examiner le projet de plan de transition. Les participants à la réunion ont invité les délégations à soumettre leurs questions sur ce point aux secrétariats de l'OCDE et de la CEE. Il s'en est suivi deux cycles de questions et réponses au premier trimestre de 2007.
5. Le Régime de l'OCDE s'est réuni en session extraordinaire en avril 2007 afin de réexaminer la question du transfert de ses activités à la CEE, sur la base du projet de plan de transition et des explications obtenues pendant les échanges de questions et réponses. Les délégations ont décidé de mettre en place une équipe spéciale exploratoire chargée d'examiner tous les aspects d'un transfert éventuel et d'informer le Comité de l'agriculture de l'OCDE, organe dont relève le Régime, de la création de cette équipe.
6. Une équipe spéciale exploratoire a donc été établie à l'OCDE; elle se compose de participants représentant l'Allemagne, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que le secrétariat de l'OCDE. Cette équipe spéciale a pour consigne de travailler étroitement avec son homologue de la CEE. Elle doit en principe soumettre un rapport final à la session de 2009 du Régime de l'OCDE, en faisant une recommandation explicite concernant le transfert éventuel des activités à la CEE.
7. Les équipes spéciales de l'OCDE et de la CEE ont tenu une réunion commune pendant la semaine où la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais s'est réunie en mai 2006. Le représentant de la Suède a été élu Président de l'équipe spéciale de la CEE et le représentant des Pays-Bas Président de l'équipe spéciale de l'OCDE.

8. Les deux équipes spéciales ont constitué des groupes de travail pour progresser sur tout ce qui concerne la transition et établir des documents, qui seront soumis à l'examen du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE à sa session de novembre 2007; ces documents porteront sur les questions suivantes:

a) Aspects juridiques (CEE et OCDE). Il a été demandé à ce groupe de rédiger un projet de mandat et de procédures de travail pour le Groupe de travail et ses sections spécialisées, et de recommander des activités futures concernant le Protocole de Genève;

b) Brochures explicatives (Allemagne, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et OCDE). Ce groupe a été chargé d'étudier de nouvelles modalités pour la présentation des normes et des textes interprétatifs et de faire une estimation du temps et des autres ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces nouvelles modalités;

c) Financement (CEE, Commission européenne et OCDE). Il a été demandé au groupe b) ci-dessus d'évaluer, en fonction des résultats de ses travaux, le montant des ressources nécessaires, financières et en nature, et d'étudier les moyens de les réunir, pour combler toutes différences entre le coût de production d'une ou de deux brochures par an et les ressources disponibles à la CEE;

d) Organisation des réunions. La Suisse a offert de proposer des modalités d'organisation pour les sessions annuelles du Groupe de travail et de ses sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais et de la normalisation des produits secs et séchés, afin de ménager le temps voulu pour le travail sur les brochures;

e) Autres activités (Maroc, Slovaquie, OCDE). Il a été demandé à ce groupe de proposer des moyens d'intégrer d'autres activités de l'OCDE (réunion des chefs des services de contrôle, examens par les pairs et établissement de directives diverses) dans le futur programme de travail de la CEE.

9. Les présidents des équipes spéciales ont été chargés d'élaborer un plan pour suivre l'avancement du travail des groupes ci-dessus.

10. La Section spécialisée a décidé que le secrétariat de la CEE devrait commencer à travailler sur les brochures pour les poivrons et les cerneaux de noix. Les pays qui souhaiteraient participer à ce travail étaient invités à en informer le secrétariat avant la fin du mois de juillet.

11. La délégation des États-Unis d'Amérique a informé le secrétariat qu'elle établirait le premier projet de brochure explicative sur les noix en coque et les cerneaux de noix. L'examen de ce projet de brochure est prévu en juin 2008, à la prochaine réunion de la Section de la normalisation des produits secs et séchés.

-----